

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mars à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etai(ent) présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic, Mme LURION Eve-Hélène, Mme FRANCOIS Vanessa.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 16

Absents : 0

Excusés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

**Etai(ent) excusé(s) :** /

**Etai(ent) absent(s) :** /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. LAMOISE Régis

Demande de subvention Conseil Départemental au titre du CTS – soutien aux communes fragiles + plan de financement réfection du mur, grilles et portail de la Mairie  
 Délibération n°2021 - 14

Considérant la nécessité de produire un plan de financement pour une demande de subvention,

Plan de financement pour la réfection du mur, grilles et portail de la Mairie :

Réfection du mur, des grilles et portail de la Mairie					
		Dépenses			Recettes
		HT	TVA	TTC	
Réfection des grilles et du portail de la Mairie	Lot 1 Gros Œuvre	27 876,83 €	5 575,37 €	33 452,20 €	
	Lot 2 Déplombage	1 560,00 €	312,00 €	1 872,00 €	
	Lot 3 Serrurerie	16 068,00 €	3 213,60 €	19 281,60 €	
<b>Subventions calculées sur le HT</b>					
	Contrat Territoires solidaires - soutien aux communes fragiles				20 000,00 €
	FCTVA (arrondi à 15%)				6 825,72 €
	Fonds propres de la commune				27 780,08 €
<b>Total</b>		<b>45 504,83 €</b>	<b>9 100,97 €</b>	<b>54 605,80 €</b>	<b>54 605,80 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à faire les demandes de subventions,

**ACCEPTE** le plan de financement,

**AUTORISE** le Maire à lancer l'opération,

Les sommes à engager ci-dessus seront inscrites au budget primitif 2021.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bayon,

Le Maire



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

19/03/2021

